AGREMENT
Agriculteurs franchisés en base de TGC
(Article Lp 496-2 du code des impôts - Arrêté n° 2019-69/GNC du 08 janvier 2019)

Numéro : 2021-119458214 **Date validité : 31 juillet 2021**

Nom : SCA E1R BEAUPRE
RID : 0625970

Le présent agrément, prévu par le 2 de l'article Lp 496-2 du code des impôts de la Nouvelle-Calédonie est délivré dans les conditions de l'article 2 de l'arrêté n° 2019-69/GNC du 8 janvier 2019.

Il atteste que son titulaire est à jour de ses obligations déclaratives et peut importer ou acquérir en exonération de taxe générale sur la consommation les biens qui figurent sur l'annexe I à cet arrêté.

Conformément à l'article Lp 496-4 du code des impôts, son numéro doit être mentionné sur l'attestation figurant à l'annexe II à cet arrêté, qui doit être remis par le bénéficiaire à la douane lors de l'importation ou au fournisseur lors de chaque acquisition exonérée.

RF NOUVELLE-CALÉDONIE

L'adjointe au chef du service de la fiscalité professionnelle P.I.
Marjorie CORTIER

2020 CARTE PROFESSIONNELLE
DE CHEF D'EXPLOITATION AGRICOLE

› N° Registre de l'agriculture : 1997-02047 ACTIF
› Antenne de : BOURAIL TEL. 44.23.48

› Nom : ROSSARD
› Prénom : MARYSE
› Date de validité : du 01/01/2020 au 31/12/2020

Le Président

Siège Chambre : 24 31 60 accueil@canc.nc

EXPLOITATION(S) : 2020

SCEA E1R BEAUPRE
› RIDET : 625970.001 POYA PS

› RIDET :

› RIDET :